



# Les conseils de discipline au primaire divisent

— En réponse à la série de drames qui ont touché des adolescents, le gouvernement souhaite créer des conseils de discipline à l'école primaire, afin d'agir « dès les premiers signes ».

— Cette idée se heurte au refus des enseignants, mais trouve des défenseurs parmi les psychologues.

Les jeunes enfants sont-ils aussi immatures qu'ils en ont l'air ? Le premier ministre Gabriel Attal semble en douter, alors qu'il annonce plusieurs mesures destinées à endiguer la montée de la violence juvénile. Ces dernières semaines, le lynchage de Shemseddine, 15 ans, et le passage à tabac de Samara, 13 ans, ont en effet remis en lumière le thème de la « décivilisation » et de la nécessité d'un « réarmement civique » dès le plus jeune âge, déjà avancé par Emmanuel Macron ces derniers mois.

L'une des traductions concrètes pourrait être la création de conseils de discipline au primaire, là où aujourd'hui ils n'existent qu'à partir du collège. « Il n'y a pas de conseil de discipline en tant que tel à l'école primaire, et je pense que c'est une question qui se pose », a avancé récemment Gabriel Attal dans la presse régionale. Depuis, le premier ministre n'a pas donné plus de précision. Serait-il concevable que des enfants de 3 ans – au sens strict, l'appellation « école primaire » désigne la maternelle et l'élémentaire – puissent être exposés à des exclusions provisoires ou définitives, les deux sanctions principales des conseils de discipline ?

Une telle perspective heurte les enseignants. « On a l'impression de revivre l'époque où Nicolas Sarkozy voulait déceler chez les tout-petits la graine de délinquant », rappelle Guislaine David, secrétaire générale du SNUipp-FSU. À l'époque, les professionnels de l'enfance s'étaient

fortement mobilisés contre les conclusions d'un rapport de l'Inserm qui établissait une sorte de liste de « signaux d'alerte » à identifier dès le plus jeune âge.

Plus encore, « même si l'on ne considère que les plus grands, les CM1 et CM2, la spécificité du primaire est de pouvoir travailler avec les familles. Celles-ci rentrent dans l'école, nous connaissent, et la première chose que nous faisons en cas de difficulté, c'est de les associer encore plus, pas d'éloigner leurs enfants de l'école », décrit-elle.

« Quand un enfant pose problème – et c'est vrai qu'il y en a – nous pouvons punir, mais nous essayons aussi de comprendre ce qui ne va pas : défaut éducatif, trouble du comportement non diagnostiqué... C'est pourquoi nous travaillons toujours en équipe et avec les familles », prolonge Caroline Brisedoux, secrétaire nationale du Sgen-CFDT. Les écoles primaires qui n'ont ni médecin ni psychologue à disposition mettent en place une équipe pédagogique composée des enseignants, d'intervenants extérieurs si besoin, pour étayer l'enfant.

Pourtant, d'autres voix défendent un tout autre point de vue. Les conseils de discipline peuvent être pertinents parce qu'ils donnent des repères clairs, selon par exemple Olivier Houdé, professeur de psychologie de l'enfant à l'université Paris Cité. « Il n'y a pas de raison de dire que ces conseils de discipline, parce qu'ils n'existent qu'en secondaire, ne seraient pas applicables en primaire. C'est aussi insensé que de dire : parce qu'il y a des mathématiques en secondaire, il ne faut pas apprendre à compter aux élèves du primaire ! Comme le calcul, la morale s'apprend à tous les âges, que ce soit en famille ou à l'école », assume le chercheur. À grands traits, décrit-il, le sens moral s'acquiert très tôt : « Le bébé distingue déjà les conduites prosociales et antisociales. »

Plus tard, l'enfant doit apprendre à réguler ses propres comportements antisociaux, dont l'irrespect des règles et la violence. « Or pour cela, le cerveau a besoin de repères. Plus il les acquiert tôt, mieux c'est, et un conseil de discipline peut y aider à condition qu'il soit adapté au niveau de compréhension des enfants et non traumatisant. En secondaire, c'est déjà trop tard sur un plan neurologique. »

Le psychologue clinicien Didier Pleux, connu pour son aversion à la psychologie positive, voit dans les violences actuelles une confirmation de ses craintes et les effets de « la culture du développement personnel » qui irrigue selon lui l'école. Afin d'y remédier, il propose que l'école se recentre sur la transmission des savoirs et l'apprentissage de règles. « Punir au premier gros mot, au premier écart de conduite, et faire du sport plutôt que des cours d'empathie », résume-t-il. Tout en évitant, précise-t-il, « tout retour à l'autoritarisme idiot avec des conseils de discipline qui peuvent être très humiliants ».

Emmanuelle Lucas

**« Le cerveau a besoin de repères. Plus il les acquiert tôt, mieux c'est, et un conseil de discipline peut y aider. » repères**

Responsabiliser les parents

Le ministère de la justice prépare un projet de loi « relatif à la responsabilité parentale et à la réponse pénale en matière de délinquance des mineurs », dont le journal L'Opinion du 15 avril présente les principales pistes.





**Le parent qui se soustrait à ses obligations légales envers son enfant délinquant pourrait encourir une peine de « trois ans d'emprisonnement et 45 000 € d'amende ».** Une peine complémentaire de travail d'intérêt général est aussi créée pour le parent défaillant.

**Les deux parents seront « solidairement responsables de plein droit des dommages causés par leur enfant, même en l'absence de cohabitation ».**



*Les principales sanctions prononcées en conseil de discipline sont les exclusions temporaires ou définitives. Anabz/Abaca*

